

BIEN IDENTIFIÉ, MIEUX PROTÉGÉ !

Le numéro de porte doit être localisé sur la façade du bâtiment et doit être bien visible de la rue.

Il peut parfois être requis d'apposer le numéro sur un support permanent placé en bordure de la voie de circulation.



ENSEMBLE IMMOBILIER

Le début et la fin de la séquence des numéros doit être visible de la rue.



ET L'HIVER?

Lorsque l'abri temporaire dissimule le numéro de porte, il faut afficher le numéro sur le devant de l'abri.



Maison située à plus de 30 m de la voie de circulation

UN NUMÉRO DE PORTE BIEN VISIBLE POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS!



Le numéro de porte attribué par la Ville de Lévis est essentiel. Il est un point de repère important pour les automobilistes, les piétons, les fournisseurs de services, etc.

Son rôle est d'autant plus important qu'il sert de référence aux services d'urgence tels que les pompiers, les policiers et les ambulanciers.

Il est donc essentiel que chaque propriétaire identifie et s'assure de la visibilité du numéro de porte de son bâtiment.

Voici d'ailleurs quelques règles indispensables à suivre:

- L'utilisation de chiffres romains est interdite (ex: XVIII).
- Le numéro doit être inscrit en chiffres (ex: 2175).
- Le numéro ne peut être inscrit en lettres (ex: vingt-deux) à l'exception des numéros qui comportent une lettre (ex: 124 B).
- La hauteur minimale des numéros doit être de 8 cm.
- Le numéro doit être apposé sur un fond contrastant afin d'être facilement visible de la rue en toute période du jour et de l'année.
- Le numéro doit avoir une forme (police et caractère), un support et une disposition lui permettant d'être facilement lu à partir de la rue.
- Le numéro doit avoir un caractère permanent et résister aux intempéries.